



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

COMMUNE DE TARTAS

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 17

Date de convocation : 20/06/2018

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 26 juin 2018**

--- o0o ---

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six juin, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CELIMON), LAMOTHE (a procuration pour Mme BRUGAT), Mme DEGOS (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), M. DUBOS, Mme COURROS, MM. MARSAN, LAFOURCADE, Mme DARGELOSSE (a procuration pour Mme DAUGREILH), MM. GAILLARDET, DUBUN, GOSSELIN, Mme GARRIDO, M. DUPLA.

Etaient excusés : Mmes BRUGAT (a donné procuration à M. LAMOTHE), DUBOIS-MAURY (a donné procuration à Mme DEGOS), THIEBLIN, DAUGREILH (a donné procuration à Mme DARGELOSSE), M. DUCASSE, Mme CELIMON (a donné procuration à M. BROQUÈRES).

Etaient absentes non excusé : Mme CHAPUIS, MM. BRUEY, TAUZIA.

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELOSSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance D

Délibération n°3

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Marché des producteurs

Comme chaque année, la commune accueillera début août, le marché des producteurs. Il convient donc d'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de la convention entre la Chambre d'Agriculture des Landes, l'office du tourisme du Pays tarusate et la Commune de TARTAS, ainsi que tous documents se rapportant à cette manifestation qui aura lieu le mardi 7 août 2018.

Il est demandé à notre assemblée de donner un avis favorable.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.

Envoyé en préfecture le 28/06/2018

Reçu en préfecture le 28/06/2018



ID : 040-214003139-20180626-2018_D3-DE

DONNE un avis favorable.

AUTORISE M. le Maire à intervenir à la signature de la convention entre la Chambre d'Agriculture des Landes, l'office du tourisme du Pays tarusate et la Commune de TARTAS, ainsi que tous documents se rapportant à cette manifestation.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

 Le Maire,
Jean-François BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.